

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon le lundi 8 avril 2013 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Bernard Gagné
Mario Lemire
Lucie Laperle
Sophie Perreault
Stéphane Hamel

Absent : Clive Kiley

Formant quorum sous la présidence de Claude Lacroix, Maire Suppléant.

Le Directeur général, Hugo Lépine, la Préposée au Greffe, Pauline Montreuil et Normand Légaré, Directeur de l'urbanisme sont également présents.

1) Ordre du jour

49-04-13 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *QUE* l'ordre du jour modifié soit adopté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 4 mars 2013

50-04-13 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mars 2013 soit adopté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Urbanisme

3.1 Rapport mensuel des permis et certificats du mois de mars 2013

DÉPÔT Le rapport des permis et certificats du mois de mars 2013 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Consultation publique et adoption – Second projet - Règlement 447 modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage (352) afin de protéger les sources d'eau potable de la Municipalité – détermination de la date de la tenue de la signature du registre des personnes habiles à voter

PROPOSITION
REJETÉE

CONSIDÉRANT le projet de Règlement 447 modifiant le Règlement de zonage (352) afin de protéger les sources d'eau potable de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la consultation publique a débuté 19h34 et a été ajournée à 20h18 ;

CONSIDÉRANT les voix d'opposition lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ET *NON APPUYÉ* ;

La proposition et le projet sont donc rejetés.

3.3 **Avis de motion – Règlement 454 modifiant le Règlement de lotissement (350) afin de préciser la largeur des terrains de villégiature permise en dehors des voies publiques**

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Bernard Gagné qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 454 intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT (350) AFIN DE MODIFIER LES NORMES DE LOTISSEMENT POUR LES CHALETS DE VILLÉGIATURE »

3.4 **Avis de motion – Règlement 455 modifiant le Règlement de gestion des permis et certificats (351) afin de permettre l'émission de permis pour des chalets de villégiature hors voie publique**

AVIS DE
MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Mario Lemire qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement 455 intitulé :

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS (351) AFIN DE MODIFIER LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION DE CHALETS DE VILLÉGIATURE »

3.5 **Dépôt – Rapport sur l'utilisation de l'eau potable 2011**

DÉPÔT

CONSIDÉRANT l'article 41 du *Règlement sur l'eau potable* décrétant que le Directeur de l'Urbanisme et d'Environnement doit réaliser la présentation d'un rapport annuel sur la gestion de l'eau au Conseil municipal au plus tard le 1^e avril de chaque année. Ce rapport devra notamment contenir le bilan de l'usage de l'eau, la mise à jour du plan d'action relatif à la stratégie de l'eau potable ainsi qu'un suivi d'application du présent règlement ;

Le Directeur général certifie la réception du Rapport annuel de la Gestion d'eau potable pour l'année fiscale 2011 et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

4) Travaux publics

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

5) Parcs et Loisirs

Le conseiller Claude Lacroix nous signale que le processus d'appel d'offres est maintenant lancé pour l'équipement de jeux pour le parc municipal sur la rue Oak.

6) Période de questions

Parole est accordée au public pour une première période de questions.

7) Sécurité publique et Incendies

Le conseiller Stéphane Hamel nous annonce que le camion échelle a été reçu. Il partage également que plusieurs pompiers du service des Incendies participeront dans le « Défi têtes rasées » de Leucan.

8) Environnement et Hygiène du milieu**8.1 Gestion des matières résiduelles**

Le conseiller Mario Lemire nous annonce que les coûts du service de vidange des boues de fosses septique seront moins élevés que prévu cette année et que cette économie sera appliquée au comptes de taxes municipales de 2014.

8.2 Aqueduc et égout

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

8.3 Conseil de bassin versant

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

9) Culture et vie communautaire**9.1 Adoption – Règlement 452 abrogeant le Règlement pourvoyant à l'établissement et au maintien d'une bibliothèque publique (206)**

RÈGLEMENT
NUMÉRO 452

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 4 mars 2013 ;

QUE le Règlement numéro 452 *Règlement abrogeant le Règlement (206) pourvoyant à l'établissement et au maintien d'une bibliothèque publique* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La conseillère Lucie Laperle partage des statistiques de la bibliothèque. Elle nous confirme également que le Catholic Woman's League a déposé leur bilan pour l'année, et nous fait une mise-à-jour sur les travaux du CCFA, qui s'est maintenant divisé en deux sous-comités pour mieux prioriser le triage d'information.

10) MRC de La Jacques-Cartier**10.1 Rapport annuel 2012 du Centre local de développement de La Jacques-Cartier**

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du Rapport annuel 2012 du Centre local de développement de La Jacques-Cartier et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

10.2 Rapport annuel 2012 du Fonds local de solidarité de la MRC de La Jacques-Cartier

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du Rapport annuel 2012 du Fonds local de solidarité de La Jacques-Cartier et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal.

11) Correspondence

DÉPÔT

La liste des correspondances reçus durant le mois de mars 2013 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12) Comptes

51-04-13

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel de payer les comptes suivants :

Acklands Grainger	fournitures - pompiers	1 373.47 \$
Agence du Revenu	DAS - février	12 670.42 \$
Alain Castonguay	kilométrage	205.50 \$
Alia Conseil	formation	2 216.34 \$
Annuaire G.B. Inc.	bottin téléphonique	632.36 \$
Aquatech	honoraires professionnels - eau potable	2 644.00 \$
Archambault	livres	650.21 \$
Ass des directeurs municipaux du Québec	guide de gestion - bibliothèque	100.75 \$
Atco Structures & Logistics	location - bureau de chantier	459.90 \$
Bell Mobilité	cellulaires	589.04 \$
Brigitte Olivier	remboursement - Crackpot Café	124.17 \$
Cam-Trac Bernières	pièces pour Kubota et camion	247.02 \$
Canac Marquis Grenier	fournitures pour voirie et parcs	2 610.66 \$
Carrières Québec Inc.	voirie	2 722.02 \$
Centre de Téléphone Mobile	incendies	995.11 \$
Centre de la famille Valcartier	Winterfest	168.00 \$
Centre mécanique Shannon	réparations - camion	256.70 \$
Centre routier St-Marc Inc.	réparations - camion	501.69 \$
Certified Laboratories	fournitures pour garage	509.29 \$
Christine Gilbert	Winterfest - canins	261.54 \$
Claude Langlois	remboursement - fournitures - incendies	62.98 \$
Communauté métropolitaine de Québec	quote-part pour 2013	19 138.00 \$
Communication Duocom Inc.	abonnement - Guide Cuisine - biblio	19.95 \$
Consortium Roche-Hydrosys	honoraires professionnels - Shannon Power	118 510.48 \$
Co-Op Ste-Catherine	soucoupes pour glissade	82.50 \$
Dale Feeney	honoraires professionnels	844.34 \$
Défilé de la Saint-Patrick	Parade	175.00 \$
Distributions LFP Prévost Inc.	eau/crème/lait - chalet et ville	127.00 \$
Elaine Neville	achats Costco	90.97 \$
ÉlectroMike	câble haut-parleurs travaux anneau glace	465.65 \$
E.M.R.N.	fournitures - incendies	122.68 \$
Entreprises Lave-O-Stores	nettoyage rideaux au centre communautaire	862.08 \$
Esri Canada	nouveau logiciel - urbanisme	2 701.91 \$
Festival Pompiers Mutuelle de Portneuf	Festival 2013	350.00 \$
F. Dufresne Inc.	essence - voirie/parcs/incendies	361.14 \$
Fondation médicale de la Jacques-Cartier	tournoi de golf	1 000.00 \$
Fonds d'information foncière	avis de mutations	36.00 \$
Germaine Pelletier	kilométrage - formation	22.50 \$
H/G Électrique	honoraires professionnels - édifices	6 884.11 \$
Hugo Lepine	kilométrage	59.40 \$
Hydro Québec	éclairage public, etc	23 329.58 \$
Imprimerie Nicober Inc.	flyers - Salon Expo Habitat	1 718.88 \$
Jean Bernier	remboursement - epipen	235.43 \$
Laurentide Re/Sources Inc.	collecte organiques (huiles, etc..)	543.21 \$
L'Heureux Inc.	produits - machines à distributrice - chalet	848.78 \$
Librairie La liberté	livres	150.37 \$
Lumen	fournitures - édifices	103.31 \$
Maison Anglaise	livres	694.75 \$
Marie-Laurence Giroux, infographiste	publicité - Expo voitures anciennes Shannon	150.00 \$
Mario Lemire	Winterfest	6 428.77 \$
Maxxam	analyses d'eau	319.06 \$
Merrill Allard Inc.	essence	7 998.65 \$
Messagerie InterCité	messagerie	62.33 \$
MG Service	location - surfaceuse à glace	4 254.08 \$
Michel Filion	honoraires professionnels - biblio	341.24 \$
Microcom M. Inc.	honoraires professionnels - alarmes	324.39 \$
Moisan Marketing	Shannon Express - mars	4 479.43 \$
M.R.C. de la Jacques-Cartier	mises à jour	765.29 \$
Neopost	achat de timbres	2 500.00 \$
Net Plus Inc.	hon prof - entretien du complexe, etc...	2 529.45 \$
Normand Légaré	kilométrage - formation	37.88 \$
Orizon Mobile	système de communication	247.93 \$
P. Aubut Inc.	clés et hon prof pour les serrures au "bar"	1 253.29 \$
Patates Plus	pompiers	37.88 \$

Philippe Beaulieu photographe	bannière - montage et fabrication	100.00 \$
Pièces d'auto Guill Val-Bélair	fourniture et outils pour garage	417.21 \$
Postes Canada	Shannon Express et dépliants	674.45 \$
Promotions Murray	vêtements	3 725.55 \$
Propane MM	propane pour chalet	200.90 \$
Puribec	testes d'eau - chlore	36.01 \$
Quentin Guéripel	euthanasie - chien	29.00 \$
Raymond Robitaille Excavation Inc.	contrat - déneigement	87 734.70 \$
Receveur Général du Canada	traitement des eaux usée - hôtel de ville	38.50 \$
Receveur Général du Cda - Industrie Cda	licence - autorisation de radiocommunication	906.60 \$
Reference Systèmes	informatique	3 042.76 \$
Revenu Québec	DAS - février et mars	29 954.37 \$
Richard Vézina	pilage de dépliants - Winterfest	34.49 \$
R.M. Leduc & Cie.	fournitures - biblio	277.97 \$
Robert Boileau Inc.	peinture - jeux curling	172.46 \$
Service Pro Mobile	réparations - incendies	126.47 \$
Shannon Vision	honoraires professionnels - Hodgson	14 393.77 \$
Signalisation Lévis	signalisation	460.48 \$
Société de l'assurance automobile	immatriculations de nos véhicules	13 387.17 \$
Spécialiste du Stylo	fournitures	2 937.99 \$
Stelem	cylindre de gaz - aqueduc	304.68 \$
Stéphane Vachon	remboursement - Costco - eau	279.44 \$
Sylart	fournitures - Salon Expo Habitat et Winterfest	7 718.01 \$
Techno Feu Inc.	achat de camion incendies	86 231.25 \$
Techno Feu Inc.	ajout au contrat - achat de camion incendies	5 359.77 \$
TVA Publications	renouvellement - Cool - biblio	39.03 \$
Turcotte 1989 Inc.	hon prof - aqueduc - contrat d'entretien	5 231.36 \$
Unité loisir/sport de la Capitale Nationale	formation	34.49 \$
Unicoop	pièces pour Kubota	3.18 \$
United Rentals	location-nacelle/chauffage etc. voirie/Winterfest	2 923.37 \$
Vanessa Paquet-Labbé	Cellulaire/dép Summerfest & spéciaux/km.	634.07 \$
Ville de Québec	boues de fosses septiques	804.00 \$
Visa	Imprimantes/repas/gaz/piles/Med.Systèmes,	3 832.38 \$
Voltec	entretien luminaires	1 331.79 \$
Wolseley	asphalte hiver	551.31 \$
	Total:	<u>515 137.84 \$</u>

51-04-13

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Organisation administrative**13.1 Autorisation d'embauches de Monsieur Bruno Martel, de Monsieur Jonathan Perron, de Madame Johanne Demers et de Monsieur Matthew Sicard-Payant comme journaliers**

52-04-13

CONSIDÉRANT la Politique de gestion des ressources humaines ;*CONSIDÉRANT QUE* les travaux de voirie municipale et de maintenance des parcs de la Municipalité nécessitent l'embauche de journaliers pour la saison estivale ;*EN CONSÉQUENCE,*Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;*APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;*QUE* la Municipalité de Shannon embauche, sous contrat de travail à durée déterminée, M. Matthew Sicard, M. Jonathan Perron, M. Bruno Martel et Mme Johanne Demers comme journaliers saisonniers attirés aux travaux publics pour la saison estivale ;*QUE* l'embauche soit à raison de 40 heures semaine, sur appel, et selon l'horaire établi par le contremaître du 1^e mai 2013 au 31 octobre 2013 ;

52-04-13 *QUE* lesdits employés soient nommés et autorisés d'agir en tant qu'officiers municipaux dans l'application des règlements municipaux ;

ET QUE la rémunération de ces employés soit conforme à l'échelon salarial établi pour les saisonniers par la résolution 19-01-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Résolution – Autorisation d'embauche de madame Suzanne McGillis au poste de secrétaire-réceptionniste, à titre d'occasionnelle, pour la durée du congé de maternité de madame Lindsay Roach, au Service des Finances et du Greffe;

53-04-13 *CONSIDÉRANT* la résolution 205-11-2012 autorisant l'embauche de Madame Lindsay Roach comme Secrétaire/Réceptionniste au Service des Finances et du Greffe ;

CONSIDÉRANT QUE Madame Roach partira sous peu en congé de maternité pour une période indéterminée ;

CONSIDÉRANT QUE le poste de Secrétaire/Réceptionniste ne peut demeurer vacant durant un congé de longue durée ;

CONSIDÉRANT QUE le dernier appel de candidatures avait permis la consultation d'une banque intéressante de candidats ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

APPUYÉ par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche, sous contrat de travail à durée déterminée conditionnelle, Madame Suzanne McGillis comme Secrétaire/Réceptionniste à temps plein, sur appel, à partir du début du congé de maternité ;

QUE tel contrat pourra prendre fin sur un avis de deux (2) semaines ;

ET QUE la rémunération de l'employé soit conforme à l'échelon salarial de ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Création d'un poste à temps plein de Secrétaire administrative au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement et autorisation d'embauche de madame Marlène Deslauriers au poste de Secrétaire administrative au Service de l'Urbanisme et de l'Environnement, à titre de permanente à temps plein

54-04-13 *CONSIDÉRANT QUE* Mme Maria Andueza, Préposée aux Services Techniques au Service de l'Urbanisme et de l'environnement, est en congé de maladie depuis le 26 novembre 2010 ;

CONSIDÉRANT la durée particulièrement longue du remplacement qui en a découlé ;

CONSIDÉRANT les changements apportés depuis 2011 au fonctionnement du Service de l'Urbanisme ;

CONSIDÉRANT les besoins de remplacement pour les congés et les vacances des employés du Service des Finances et du Greffe ;

CONSIDÉRANT l'analyse et recommandations du Directeur général ;

54-04-13

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE le préambule fasse partie intégrale des présents ;

QUE la Municipalité de Shannon crée un poste de Secrétaire administrative, permanent, à temps plein à raison de 35 heures par semaine ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche Mme Marlène Deslauriers comme Secrétaire administrative pour combler ce poste ;

QUE le poste de Préposée aux Services Techniques au Service de l'Urbanisme demeure vacant jusqu'à ce que la titulaire de ce poste ait signifié à la Municipalité ses intentions ;

QUE la rémunération soit selon l'échelon deux (2) de l'échelle salariale établie pour Secrétaire administrative ;

QUE la période probatoire soit fixée à six (6) mois de la date d'embauche ;

ET QUE, conformément à la Politique de Gestion des Ressources Humaines, l'employé soit éligible aux avantages sociaux et bénéfiques marginaux reconnus à tous les employés permanents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Finances et Greffe

14.1 Octroi de mandat au Directeur général afin de déposer l'offre de départ des enchères de la vente pour non paiement de taxes 2013

55-04-13

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 1022 et suivants du *Code Municipal* relatives à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

CONSIDÉRANT la résolution 28-02-2013 autorisant le Directeur général, M. Hugo Lépine, de transmettre à la MRC de La Jacques-Cartier les dossiers en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes ;

CONSIDÉRANT la résolution 44-03-2013 retirant une propriété, suite à un paiement, de la liste des immeubles en vente pour défaut de paiement de taxes ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1038 du *Code Municipal* permettant à la Municipalité d'enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du Conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise et mandate Hugo Lépine, Directeur général de la Municipalité, d'effectuer l'offre de départ des enchères pour et au nom de la Municipalité de Shannon, lors de la procédure de vente pour non-paiement de taxes ;

ET QUE l'enchère de la Municipalité ne dépasse pas le total des taxes en arrérages, en capital, intérêt et frais, pour chacun des propriétés, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et scolaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT
NUMÉRO 449**14.2 Résumé, Consultation publique et adoption – Règlement 449 modifiant le Règlement pourvoyant à la rémunération des membres du conseil municipal (386)**

*CONSIDÉRANT QU*un avis de motion de ce Règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 4 février 2013 ;

QUE le Règlement numéro 449 *Règlement modifiant le règlement pourvoyant au traitement des membres du conseil municipal (386)* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.3 Avis et approbation du Règlement 10600-2013 de la Ville de Fossambault-sur-le-lac décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Shannon

56-04-13

CONSIDÉRANT l'entente entre la Ville de Fossambault-sur-le-lac et la Municipalité de Shannon signée le 25 septembre 2012 ;

CONSIDÉRANT le Règlement 445A *Règlement sur l'annexion d'une partie des zones 85-P et 83-REC de la Ville de Fossambault-sur-le-lac relativement à la rue de Kilkenny* de la Municipalité de Shannon ;

CONSIDÉRANT le Règlement 10600-2013 de la Ville de Fossambault-sur-le-lac décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Shannon, tel que décrit par Martin Pageau, arpenteur-géomètre, sous numéro 4284 de ses minutes, datée du 17 janvier 2013 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

APPUYÉ par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon émette un avis favorable et approuve le Règlement 10600-2013 de la Ville de Fossambault-sur-le-lac intitulé *Règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Shannon* ;

ET QUE conformément à l'article 131 de la *Loi sur l'Organisation municipale* la tenue de registre aura lieu le mercredi 15 mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16) Période de Questions

Parole est accordée au public pour une deuxième période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Mario Lemire propose la levée de la séance ordinaire à 21h35.

Claude Lacroix,
Maire suppléantHugo Lépine,
Directeur général